

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 27 août 2025**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Normand Sénéchal	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Marie-Josée Gosselin	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand	
M. André Mongeau	
M. Pascal Savard	
M. Pierre-Luc Tremblay	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice du service des ressources financières
Mme Nathalie Couturier (virtuel)	Directrice du service des ressources humaines
M. Pierre-Luc Normand (virtuel)	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

496^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 20 août 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 27 août 2025 à 19 h** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance**
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum**
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2025 (docs 4.0)**
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux**
- 6.0 Période de questions – Public**
- 7.0 Comité de parents**
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 45 minutes)**
 - 8.1 Suivi de début d'année – *Information*
 - 8.2 Suivi de l'atteinte des objectifs pédagogiques du PEVR – *Information (doc. 8.2)*
 - 8.3 Restrictions budgétaires – *Adoption - Possibilité de huis clos (docs. 8.3)*
 - 8.4 Orientations organisationnelles et priorités - *Information*
 - 8.5 Retour sur la reddition de compte de la direction générale – *Information*
- 9.0 Gouvernance (temps estimé : 30 minutes)**
 - 9.1 Désignation d'une vice-présidence – *Adoption (doc. 9.1)*
 - 9.2 Prise d'acte d'assermentation d'un membre du conseil d'administration – *Adoption (doc. 9.2)*
 - 9.3 Prise d'acte d'une démission - lancement du processus pour combler des vacances au conseil d'administration – *Adoption – Huis clos (doc. 9.3)*
 - 9.4 Déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie ainsi que la déclaration relative aux apparentés exigibles par les vérificateurs (docs. remis sur place)
 - 9.5 Comité de gouvernance et d'éthique – *Adoption (doc. 9.5)*
 - 9.6 Comité des ressources humaines – *Adoption (doc. 9.6)*
 - 9.7 Comité de vérification – *Adoption (doc. 9.7)*
 - 9.8 Comité consultatif de transport des élèves – *Adoption (doc. 9.8)*
 - 9.9 Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – *Adoption (doc. 9.9)*
 - 9.10 Comité de développement professionnel du directeur général – *Adoption (doc. 9.10)*
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 5 minutes)**
 - 10.1 Plan d'effectifs scolaires – *Information (doc. remis sur place)*
- 11.0 Service des ressources financières (temps estimé : 20 minutes)**
 - 11.1 Budget initial 2025-2026 et taux de la taxe scolaire – *Adoption (docs.11.1 et remis ultérieurement)*
- 12.0 Service des ressources éducatives (temps estimé : 10 minutes)**
 - 12.1 Résultats du primaire et du secondaire – *Information (doc. 12.1)*
- 13.0 Service des ressources matérielles et du transport scolaire (temps estimé : 5 minutes)**
 - 13.1 Amendements Plan triennal de la répartition de la destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 – *Adoption (docs. 13.1)*
- 14.0 Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 10 minutes)**
 - 14.1 Rappel des règles de procédure régissant la tenue des séances du CA – *Information (doc. 14.1)*
 - 14.2 Rappel des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – *Information (doc. 14.2)*
 - 14.3 Document synthèse du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – *Information (doc. 14.3)*
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 16.0 Affaires diverses (temps estimé : 5 minutes)**
 - 16.1 Suivi à la réception d'un avis du PRE – *Information - Possibilité de huis clos (docs. remis sur place)*
- 17.0 Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2025

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025](#)

497^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2025](#)

498^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0	Période de questions - Public
	Aucune question.
7.0	Comité de parents
	Aucun point puisque la première rencontre du comité de parents est à venir.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1	Suivi de début d'année - <i>Information</i>
	Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état d'une belle rentrée scolaire, tous les postes ou presque étant pourvus. Au niveau des directions d'établissement, le directeur général indique les changements depuis la dernière année. M. Tardif précise également que plus de 1000 parents et élèves ont visité la nouvelle école de Saint-Sauveur en amont de la rentrée scolaire. Le pavillon Marie-Rose de Saint-Sauveur a également accueilli les élèves de l'école de l'Expédition. Des travaux ont été faits dans huit établissements, dont des travaux au pavillon des Sommets du Centre de formation des Laurentides, qui vont se prolonger de quelques semaines. Dans cet intervalle, des élèves seront déplacés. Au niveau du transport scolaire, il y a quelques enjeux, mais la quasi-totalité des élèves a un transport. D'ici le 15 septembre, les demandes concernant les gardes partagées seront traitées. Pour l'organisation scolaire, des demandes sont effectuées afin de localiser les élèves du service de la « Boussole » et certains élèves de l'éducation des adultes dans l'ancien bâtiment où était sise l'école de l'Expédition. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état de l'activité de la rentrée des gestionnaires qui a coûté 6,82 \$ par personne. De plus, celui-ci indique qu'il existe un enjeu pour certains élèves des municipalités de Wentworth-Nord et de Mille-Isles puisque ces territoires sont limitrophes entre deux organisations scolaires. Cela implique qu'il pourrait y avoir des changements et que des consultations sont requises afin de confirmer l'intention des parents résidant dans ces municipalités. La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait un état de situation quant aux demandes résultant d'une clause « grand-père » qui ont pu être acceptées à l'école Saint-Joseph en précisant que plus d'élèves ont dû être refusés plutôt qu'acceptés, en raison du manque d'espace pour les accueillir.
8.2	Suivi de l'atteinte des objectifs pédagogiques du PEVR - <i>Information</i>
	La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait un état de situation relativement à l'atteinte des objectifs pédagogiques du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Mme Lamonde souligne qu'il y a des améliorations pour l'atteinte des objectifs au niveau primaire tandis qu'au niveau secondaire, c'est plutôt l'effet contraire, puisque généralement des chutes dans les résultats sont constatées. Les différentes données sont présentées aux membres du conseil d'administration. Il est expliqué par Mme Lamonde qu'afin de rectifier la situation au niveau secondaire, l'approche serait plus directive afin de préconiser les bonnes pratiques. L'administrateur, M, Pierre-Luc Tremblay, mentionne être inquiet et demande comment il sera possible d'atteindre les cibles ambitieuses du PEVR dans le contexte actuel? La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que les pratiques en classe devront être changées puisque les élèves doivent avoir un sentiment de compétence, même dans un contexte plus difficile.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande comment vont s'effectuer les changements et si cela sera fait par le suivi du projet éducatif.

Mme Lamonde précise qu'effectivement, ceci sera fait via le plan de mise en œuvre et un plan d'accompagnement.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que ces changements seront faits avec le soutien du service des ressources éducatives et de la direction générale adjointe qui se déplace trois fois par année dans les établissements scolaires afin d'effectuer des suivis supplémentaires. S'ajoutent à ceci des communautés de pratiques (COP) pour partager et apprendre les bonnes pratiques.

L'administratrice, M. Véronique Menand, demande combien il y a de conseillers pédagogiques aux niveaux primaire et secondaire.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'au niveau secondaire il y a un conseiller pédagogique par école et qu'il y a aussi le soutien de huit conseillers pédagogiques spécialistes. Au niveau primaire, il y a en tout 18 conseillers pédagogiques. Un conseiller pédagogique peut soutenir deux directions d'école et une rencontre statutaire chaque mois avec celui-ci est prévue.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande quels peuvent être les motifs qui expliquent les baisses de résultats au niveau secondaire.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, mentionne que plusieurs enseignants ont été absents et que le soutien est à moduler. Ce qui a été mis en place au niveau primaire comme soutien est à reproduire au niveau secondaire.

8.3 Restrictions budgétaires – Adoption – Possibilité de huis clos

499^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides a pris acte de nouvelles règles budgétaires déposées récemment par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont également pris connaissance d'une correspondance de la sous-ministre en date du 23 juin 2025;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides souhaite faire part de ses préoccupations notamment à l'égard des effets potentiels sur la scolarisation des élèves et la rétention du personnel et de l'expertise;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation a imposé un effort budgétaire additionnel pour l'année 2025-2026 au réseau de l'éducation, s'ajoutant aux compressions déjà annoncées;

CONSIDÉRANT QUE cet effort budgétaire survient dans un contexte d'inflation marquée, d'une hausse de la clientèle scolaire et de hausses des salaires négociées, ce qui accentue l'impact réel des compressions;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est d'autant plus préoccupante que les règles budgétaires sont modifiées alors que des engagements financiers importants ont déjà été pris par les établissements, ce qui compromet leur marge de manœuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'instabilité en résultant compromet la capacité des centres de services scolaires de planifier de façon responsable et durable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir de la prévisibilité pour offrir des services adéquats;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

QUE le Conseil d'administration **AFFIRME** ses préoccupations envers les compressions annoncées qui génèrent une instabilité dans la planification et qui auront inmanquablement des impacts importants sur le réseau et potentiellement des impacts sur la réussite des élèves;

QUE le Conseil d'administration **DEMANDE** au ministère de l'Éducation une révision de ces baisses de financement, en tenant compte de l'inflation, des hausses salariales, des hausses de la clientèle scolaire et des besoins réels du réseau public;

QUE le Conseil d'administration **MANDATE** la direction générale afin que soient documentés les impacts des compressions budgétaires, particulièrement les impacts sur les services directs aux élèves, pour informer la communauté éducative du Centre de services scolaire des Laurentides notamment en présentant un bilan complet lors d'un point statutaire aux séances du Conseil d'administration;

QUE le Conseil d'administration **DEMANDE** au ministre de l'Éducation de rétablir la possibilité pour les centres de services scolaires de s'approprier des surplus accumulés dans le but d'amoindrir l'impact des compressions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Orientations organisationnelles et priorités - Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, nomme les priorités organisationnelles qui s'inscrivent dans la continuité, soit;

- 1) La mise en œuvre du Plan d'engagement pour la réussite par le biais des projets éducatifs.
- 2) L'amélioration de l'expérience employé.
- 3) La gestion axée sur les résultats.
- 4) La rigueur.

8.5 Retour sur la reddition de compte de la direction générale – Information

Aucune question.

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Désignation d'une vice-présidence – Adoption

500^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les articles 155 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après LIP) qui prévoient qu'une vacance au titre de vice-président doit être comblée lors de la première séance du conseil d'administration suivant la fin d'un mandat à la vice-présidence;

ATTENDU que le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil;

ATTENDU l'article 158 de la LIP qui prévoit qu'en « cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, le conseil d'administration désigne pour exercer les fonctions et pouvoirs du président un membre siégeant à titre de parent d'un élève ou, si tous les membres siégeant à ce titre sont absents ou empêchés ou que tous les postes de cette catégorie sont vacants, tout autre de ses membres »;

ATTENDU l'article 159 de la LIP qui prévoit que le président dirige les séances du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il maintient l'ordre aux séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

DE NOMMER l'administrateur, M. Normand Sénéchal, à titre de vice-président du Conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 **Prise d’acte d’assermentation d’un membre du conseil d’administration – Adoption**

501^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la désignation du membre de la communauté par le comité de cooptation s’étant tenu le 4 juin 2025 et en vertu de la 484^e résolution du conseil d’administration en date du 11 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par l’administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine :

QUE le conseil d’administration **PRENNE ACTE** de la prestation de serment de M. Pierre-Luc Tremblay à titre de membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d’éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour un mandat se terminant le 30 juin 2028.

Conformément à l’article 143.3 de la *Loi sur l’instruction publique*, le membre précité a prêté serment devant le directeur général en son bureau et fait la déclaration suivante :

« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l’article 143.3 de la Loi sur l’instruction publique, que je m’engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d’administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d’éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone.

De plus, je m’engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l’intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu’il dessert.

Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m’est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l’occasion ou pendant l’exercice de mes fonctions d’administrateur au sein du conseil d’administration et après la fin de mon mandat. »

La prestation de serment du membre est insérée au livre des délibérations du conseil d’administration.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

9.3 **Prise d’acte d’une démission - lancement du processus pour combler des vacances au conseil d’administration – Adoption – Huis clos**

502^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin, de siéger à huis clos pour l’étude de ce point.

Il est 19 h 54.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

503^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l’administrateur, M. André Mongeau, de lever le huis clos.

Il est 20 h 01.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

504^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'un avis de démission d'un membre parent a été transmis au secrétaire général conformément aux modalités prévues à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'en vertu de la transmission de cet avis, la démission du membre parent du conseil d'administration était effective en date du 28 juin 2025;

ATTENDU QUE le poste de membre du personnel enseignant siégeant à ce titre à un conseil d'établissement du centre de services scolaire est maintenant vacant en raison d'une inéligibilité résultant d'un changement de poste tel qu'édicte à l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les vacances en cours de mandat sont remplacées pour la durée non écoulée du mandat conformément aux articles 175.10 et 175.11 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le poste de membre du personnel professionnel non enseignant siégeant sur un conseil d'établissement demeure vacant;

CONSIDÉRANT les nouvelles désignations aux conseils d'établissement à venir, il est requis de lancer le processus pour combler les trois vacances;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE PRENDRE ACTE de la démission, à la suite de la transmission d'un avis, effective en date du 28 juin 2025 et de la vacance à titre de membre parent du district des Belles-Histoires et de prendre acte des vacances aux postes de membre du personnel enseignant et membre du personnel professionnel non enseignant qui siègent sur un conseil d'établissement et de lancer par le fait même le processus afin de combler les vacances au conseil d'administration :

- Membre parent du district des Belles-Histoires, pour un mandat se terminant le 30 juin 2026;
- Membre du personnel enseignant siégeant sur un conseil d'établissement, pour un mandat se terminant le 30 juin 2026;
- Membre du personnel professionnel non enseignant siégeant sur un conseil d'établissement, pour un mandat se terminant le 30 juin 2028.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie ainsi que la déclaration relative aux apparentés exigibles par les vérificateurs

505^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022;

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 12 du Règlement, les administrateurs doivent faire des déclarations à être déposées devant le conseil d'administration conformément à l'article 45 dudit règlement;

ATTENDU QUE des modèles de déclaration ont été remis aux membres qui ont également pu prendre connaissance du Règlement précité;

ATTENDU QU'en fonction d'exigences comptables, une déclaration relative aux apparentés distincte doit être remplie;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PRENNE ACTE DU DÉPÔT desdites déclarations des

articles 4 et 12 du Règlement qui seront transmises au comité de gouvernance et d'éthique afin de permettre le traitement approprié de celles-ci, conformément aux obligations légales et dans le respect des impératifs de confidentialité dans la mesure prévue par la loi, et qui seront éventuellement transmises au service des archives afin de respecter le calendrier de conservation du Centre de services scolaire des Laurentides;

QUE SOIENT TRANSMISES à la direction du service des ressources financières les déclarations relatives aux apparentés exigées par les vérificateurs comptables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.5 Comité de gouvernance et d'éthique – Adoption

506^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE ce comité est composé de trois administrateurs et des personnes occupant les fonctions de directeur général et de secrétaire général du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après « CSSL »);

ATTENDU QUE les Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration amendées adoptées par la 362^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024 balisent également le fonctionnement de ce comité;

ATTENDU QU'en vertu desdites règles de procédures, l'administrateur émanant de la communauté reconnu pour son expertise dans le domaine siège d'office sur le comité et agit à titre de présidence du comité. Deux administrateurs s'adjoignent à celui-ci pour siéger sur le comité;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'INSTITUER, à compter de la présente séance, un comité de gouvernance et d'éthique composé de trois administrateurs siégeant au conseil d'administration et des personnes occupant les fonctions de directeur général et de secrétaire général du CSSL;

DE NOMMER les administrateurs M. Pierre-Luc Tremblay, Mme Véronique Menand et M. Pascal Savard, membres du **comité de gouvernance et d'éthique** pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau;

DE NOMMER les administrateurs M. André Mongeau et M. Normand Sénéchal, membres substitués du **comité de gouvernance et d'éthique** pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.6 Comité des ressources humaines – Adoption

507^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister le directeur général du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par celui-ci en application des articles 96.8 et 110.5. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE ce comité est composé de trois administrateurs et des personnes occupant les fonctions de directeur général et de directeur du service des ressources humaines du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après « CSSL »);

ATTENDU QUE les Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration amendées adoptées par la 362^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024 balisent également le fonctionnement de ce comité;

ATTENDU QU'en vertu desdites règles de procédures, l'administrateur émanant de la communauté reconnu pour son expertise dans le domaine siège d'office sur le comité et agit à titre de présidence du comité. Deux administrateurs s'adjoignent à celui-ci pour siéger sur le comité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (ci-dessous reproduit), les membres du personnel siégeant au conseil d'administration doivent respecter certaines contraintes législatives soit :

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient.

Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'INSTITUER, à compter de la présente séance, un comité des ressources humaines composé de trois administrateurs et des personnes occupant les fonctions de directeur général et de directeur du service des ressources humaines du CSSL;

DE NOMMER les administrateurs M. Normand Sénéchal, Mme Marie-Josée Gosselin et M. Pascal Savard, membres du comité des ressources humaines pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau;

DE NOMMER les administrateurs M. Martin Barbeau et Mme Véronique Menand, membres substituts du comité des ressources humaines pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.7 Comité de vérification – Adoption

508^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

ATTENDU QUE les Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration amendées adoptées par la 362^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024 balisent également le fonctionnement de ce comité;

ATTENDU QU'en vertu desdites règles de procédures, l'administrateur émanant de la communauté reconnu pour son expertise dans le domaine siège d'office sur le comité et agit à titre de présidence du comité. Deux administrateurs s'adjoignent à celui-ci pour siéger sur le comité;

ATTENDU QUE ce comité est composé de trois administrateurs et des personnes occupant les fonctions de directeur général et de directeur du service des ressources financières du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après « CSSL »);

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'INSTITUER à compter de la présente séance, un comité de vérification composé de trois administrateurs siégeant au conseil d'administration et des personnes occupant les fonctions de directeur général et de directeur du service des ressources financières du CSSL;

DE NOMMER les administrateurs M. André Mongeau, Mme Stéphanie Leclerc, M. Pascal Savard et le président, M. Martin Barbeau, membres du comité de vérification pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau;

DE NOMMER les administrateurs M. Alexandre Girard-Duchaine et Mme Marie-Ève Laframboise à titre de membres substitués du comité de vérification pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.8 Comité consultatif de transport des élèves – Adoption

509^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* L.R.Q., c.I-13.3 prévoit l'institution d'un comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE le *Règlement sur le transport des élèves* R.R.Q., c.I-13.3 r.7 établit la composition du comité consultatif de transport des élèves et prévoit notamment que deux administrateurs en fassent partie;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE NOMMER les administrateurs Mme Marie-Ève Laframboise et M. Pascal Savard à titre de membres permanents du comité consultatif de transport des élèves du Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après « CSSL ») à compter de l'adoption de la présente résolution pour un mandat d'une année ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau;

DE NOMMER l'administrateur M. Pierre-Luc Tremblay à titre de membre substitut du comité consultatif de transport des élèves du CSSL pour un mandat d'une année à compter de l'adoption de la présente résolution ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.9 Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Adoption

Aucun membre ne s'est proposé.

9.10 Comité de développement professionnel du directeur général – Adoption

510^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le directeur général d'un Centre de services scolaire sera dorénavant désigné par le gouvernement et que l'évaluation de celui-ci ne relève plus du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il peut être pertinent d'avoir un comité du conseil d'administration pour le développement professionnel du directeur général (ci-après le comité) permettant les échanges et les rétroactions avec celui-ci;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation peut également requérir du conseil d'administration d'obtenir l'expression des besoins locaux quant à la direction générale et que le comité est appelé à faire une recommandation sur ceux-ci; ATTENDU QUE les dates des rencontres et les modalités de fonctionnement dudit comité seront convenues avec le directeur général; IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard : DE NOMMER, pour siéger au comité d'évaluation de la direction générale, la présidence, M. Martin Barbeau, le vice-président, M. Normand Sénéchal, les administrateurs, M. Pascal Savard et Mme Marie-Josée Gosselin, ainsi que les administrateurs, Mme Véronique Menand et M. Alexandre Girard-Duchaine, en tant que substitués. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Plan d'effectifs scolaires - Information La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente l'état de situation quant au plan d'effectifs scolaires. En date du 27 août 2025, les postes comblés sont les suivants : • 99,74 % des enseignants, • 98,15 % des postes en soutien, dont des postes de techniciens(nes) en éducation spécialisée, • 98,29 % des éducateurs en milieu scolaire, • Quant aux postes de professionnels, il y a un poste de psychoéducateur à pourvoir, les autres sont comblés à 100 %.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Budget initial 2025-2026 et taux de la taxe scolaire - Adoption La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, a fourni des explications afférentes au budget à l'ensemble des administrateurs lors du comité de vérification en amont de la séance. 511^e RÉSOLUTION : ATTENDU QUE conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Laurentides doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026; ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire; ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 28 017 829 \$ a été établi en prenant en considération : - une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 104 558 471 \$; - un nombre de 94 856 immeubles imposables de plus de 25 000 \$; - le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026. CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de vérification lors de la séance tenue le 27 août 2025; IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau : QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 168 663 872 \$ et des dépenses de 168 663 872 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, manifeste sa dissidence relativement à la résolution et demande que celle-ci soit notée au procès-verbal.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

12.1 Résultats du primaire et du secondaire – *Information*

L'administratrice et directrice du service des ressources éducatives, Mme Stéphanie Leclerc, présente les résultats du niveau primaire et du niveau secondaire.

Les résultats confirment ce qui a été préalablement expliqué par la directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, soit qu'une certaine progression positive a été observée au niveau primaire tandis que des reculs ont été observés dans les résultats scolaires au niveau secondaire.

Mme Leclerc présente également un document relatif à l'école d'été 2025. On y aperçoit le nombre d'inscriptions et les taux de réussite.

L'administratrice, Mme Véronique Menand, demande quel est le coût pour bénéficier de l'école d'été.

L'administratrice et directrice du service des ressources éducatives, Mme Stéphanie Leclerc, indique que le coût est de 300 \$ et qu'il faut également avoir obtenu note supérieure à 50 %.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que lorsqu'aucuns frais n'étaient facturés dans le passé, il y avait plus d'inscriptions, mais les taux de succès n'étaient pas plus élevés. Il est également précisé que le coût d'inscription a rarement été un enjeu, puisque s'ils étaient problématiques, des solutions étaient alors trouvées.

Les membres du conseil d'administration discutent du nombre d'inscriptions et se questionnent à savoir si les frais sont un frein à l'inscription.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que les inscriptions pour les cours d'été n'ont jamais été à un niveau aussi bas et que la fin du « déboulage » (pratique qui permettait à un élève d'obtenir les unités d'un cours de niveau inférieur s'il réussissait le même cours à un niveau supérieur) a certainement un impact sur les inscriptions.

Une autre raison qui pourrait expliquer la baisse du nombre d'inscriptions est le retour des examens ministériels.

13.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.1 Amendements Plan triennal de la répartition de la destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

512^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs dispensés par chaque école et centre, comme le prescrivent les articles 236 et 251 de ladite Loi;

ATTENDU QU'en tenant compte du plan triennal susmentionné, le Centre de services scolaire détermine la liste de ses établissements et établit les écoles et les centres en leur délivrant un acte d'établissement où il indique, selon les prescriptions des articles 39 et 100 de la LIP, le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre, le cycle ou la partie

de cycle de l'ordre d'enseignement et la mention de l'éducation préscolaire d'une école, ainsi que le secteur de formation du centre; ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, comme en fait foi la 389^e résolution adoptée le 11 juin 2025; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire; IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay : D'ADOPTER les amendements apportés au plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 joint en annexe des présentes. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Rappel des règles de procédure régissant la tenue des séances du CA – Information Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un rappel des principales règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration, notamment quant à la convocation des séances, des responsabilités et du rôle de la présidence et des administrateurs et du fonctionnement lors des séances et comités. 14.2 Rappel des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Information Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un rappel des règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie en mentionnant qu'il existe une obligation de dénonciation de tout comportement allant à l'encontre du règlement sur les normes d'éthique et à la déontologie. Les membres du comité d'enquête ont le mandat de traiter les dénonciations conformément aux règles de régie interne, le tout, au besoin et selon le choix du comité à l'aide d'un soutien juridique externe. 14.3 Document synthèse du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – Information Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique le document de synthèse des normes éthique et de déontologie aux membres du conseil d'administration. Les notions de conflit d'intérêt et de confidentialité sont abordées. 15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION Aucune question n'est soumise. 16.0 Affaires diverses Aucun sujet

16.1 Suivi à la réception d'un avis du PRE – Information - Possibilité de huis clos

513^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 21 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

514^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin, de lever le huis clos.

Il est 21 h 14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.0 Levée de la séance

515^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le vice-président, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 14).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

